CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de la Collectivité de Corse (10 lots)

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 07 dcembre 2026 à 12:00

Cullettività di Corsica
Direction des moyens roulants et mécanisés
22 cours GRANDVAL
BP 215
20187 AJACCIO CEDEX 01
Tél : 0495555555

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE		
	Objet	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de la Collectivité de Corse (10 lots)
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	10
	Délai de validité des offres	6 mois
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation 4
1.1 - Objet 4
1.2 - Mode de passation 5
1.3 - Type et forme de contrat 5
1.4 - Décomposition de la consultation 5
1.5 - Nomenclature 6
2 - Conditions de la consultation 7
2.1 - Délai de validité des offres 7
2.2 - Forme juridique du groupement 7
2.3 - Variantes 7
2.4 - Développement durable 7
3 - Conditions relatives au contrat 7
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution 7
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement 7
4 - Contenu du dossier de consultation 7
5 - Présentation des candidatures et des offres 8
5.1 - Documents à produire 8
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis 9
6.1 - Transmission électronique 9
6.2 - Transmission sous support papier 11
7 - Examen des candidatures et des offres 11
7.1 - Sélection des candidatures 11
7.2 - Attribution des accords-cadres 11
7.3 - Suite à donner à la consultation 14
8 - Renseignements complémentaires 14
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact 14
8.2 - Procédures de recours 14

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :
Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de la Collectivité de Corse (10 lots)

Les ateliers-garages de la Direction de la Gestion des Moyens Roulants et des Moyens Mécanisés de la Collectivité de Corse sont chargés des opérations d'entretien et de réparation des matériels de déneigement de la Collectivité de Corse.

Afin d'assurer cette mission, il est nécessaire d'assurer l'approvisionnement des ateliers-garages en pièces détachées et consommables nécessaires à l'entretien, à la réparation et à la remise en bon état de marche de ces matériels.

Lieu(x) d'exécution :
La livraison des fournitures devra se faire aux adresses suivantes :

Pour le secteur « PUMONTI » :

Atelier de SARRULA e CARCUPINU
Lieu-dit « Caldaniccia »
20167 MEZZAVIA
Coordonnées GPS :
41° 57' 5.98 N
8° 48' 36.22 E

Atelier de SARTE
Route de Foce
20100 SARTE
Coordonnées GPS :
41° 37' 21.35 N
8° 58' 37.40 E

Atelier de Baleone (AFA)
Lieu dit Michel Ange
20167 AFA
Coordonnées GPS :
41°57'37.7"N
8°48'12.0"E

Atelier de SANTA LUCIA DI PURTIVECHJU
Immeuble Bradesi
20144 SANTA LUCIA DI PURTIVECHJU
Coordonnées GPS :
41° 41' 35.32 N
9° 20' 9.82 E

Pour le secteur « CISMONTE » :

Atelier de BIGUGLIA
Route Territoriale n°11
20 620 BIGUGLIA
Coordonnées GPS :
42°36.11.97 N
9°26'13.52 E

Site de CORTI
Route du cimetière
20 250 CORTI
Coordonnées GPS
42°18’46.07 N
9°9’21.08 E

Cette liste des ateliers n’est pas exhaustive. En aucun cas, la mention d’autres lieux de livraison en cours d’exécution du contrat ne sera susceptible de modifier un élément contractuel (et notamment le prix).

Chaque bon de commande devra mentionner le lieu de livraison et l’adresse de facturation.

Il est précisé que par « Secteur Pumonti », on entend le territoire géographique du département de la Corse du Sud et par « Secteur Cismonte », le territoire géographique du département de la Haute-Corse.

20000 CORSE

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 10 Lot(s) :

Lot(s)	Désignation
01	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque ACOMETIS – Secteur PUMONTI
02	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque ARVEL – Secteur PUMONTI
03	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque ARVEL – Secteur CISMONTE
04	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque VILLETON – Secteur PUMONTI
05	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque VILLETON – Secteur CISMONTE
06	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque SCHIMDT – Secteur PUMONTI
07	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque France NEIGE - Secteur PUMONTI
08	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque France NEIGE - Secteur CISMONTE
09	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque BIALLER -Secteur CISMONTE
10	Achat de pièces détachées et de consommables pour les matériels de déneigement de marque EPOKE -Secteur PUMONTI

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34913000-0	Pièces détachées diverses

Lot(s)	Code principal	Description
01	34913000-0	Pièces détachées diverses
02	34913000-0	Pièces détachées diverses
03	34913000-0	Pièces détachées diverses
04	34913000-0	Pièces détachées diverses
05	34913000-0	Pièces détachées diverses
06	34913000-0	Pièces détachées diverses
07	34913000-0	Pièces détachées diverses
08	34913000-0	Pièces détachées diverses
09	34913000-0	Pièces détachées diverses
10	34913000-0	Pièces détachées diverses

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Lot(s)	Nomenclature	Libellé
01	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
02	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
03	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
04	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
05	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
06	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
07	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
08	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
09	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées
10	06f508	Véhicules spéciaux pièces détachées

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Ces conditions s'imposeront au titulaire pendant toute la durée d'exécution du marché, conformément aux stipulations contractuelles. Les candidats sont invités à prendre connaissance de ces exigences et à s'y conformer dans le cadre de l'exécution du marché. Dans le cadre de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra vérifier que les offres ne comportent pas de réserves explicites ou de dispositions manifestement incompatibles avec les exigences environnementales prévues au CCAP. Le non-respect des conditions d'exécution environnementales sera apprécié au stade de l'exécution du marché, et pourra entraîner l'application des mesures prévues au contrat, le cas échéant.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée de la période initiale est fixée au CCAP.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : - Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire.
- L'accord-cadre sera financé par les crédits inscrits au Budget de la CDC.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)
- Le détail quantitatif estimatif (DQE)
- Annexe au CCAP relative aux conditions environnementales
- Lettre de candidature (DC1)
- Déclaration du candidat individuel ou membres du groupement (DC2)
- Formulaire de désignation du mandataire à retourner complété en cas de dépôt en groupement d'entreprises.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global ou la part du chiffre d'affaires concernant les prestations, objet du présent accord-cadre, sur le dernier exercice connu	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Non
Le bordereau des prix unitaires (BPU)	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE)	Non
Le mémoire mettant en exergue les actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental dans le cadre de l'exécution du présent accord-cadre et dont le contenu est détaillé à l'article 7.2 du présent RC	Non

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Conditions de remise des candidatures et des offres du candidat :Conformément au dispositions du code de la commande publique, les candidatures et les offres des candidats sont transmises par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité, afin de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité. Les offres papiers sont irrecevables Les candidats doivent impérativement faire attention au mode unique de remise dématérialisée des candidatures et des offres. Les candidatures et les offres devront parvenir avant la date et l'heure limites indiquées au présent règlement. Celles qui seront reçues hors délai seront éliminées. A. **Téléchargement du DCE :** L'accès aux avis et aux dossiers de consultation des entreprises (DCE) unitaires est libre et gratuit. Votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications relatives à ce dossier. L'identification est simple il suffit de donner votre identifiant et mot de passe AWS, lesquels sont uniques pour tous les acheteurs utilisant la plate-forme AWS. Si vous retirez le DCE en mode anonyme, revenez sur le portail internet 8 jours avant la date de remise limite pour vérifier si le dossier a été mis à jour. Sur le profil acheteur de la collectivité (https://marchespublics.isula.corsica), les opérateurs économiques sont fortement invités à indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une adresse électronique, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation. B. **Transmission par voie électronique sur le profil acheteur:** Les candidatures et les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur de la collectivité (https://marchespublics.isula.corsica).En cas de problème technique pour le dépôt électronique, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.80.04.12.60 Les notices suivantes sont mises à votre disposition pour vous guider plus en détail : - Création de votre Espace : http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf - Retirer un DCE : http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf - Déposer un pli : http://www.marches-publics.info/kiosque/depot-pli.pdf - Mode opératoire JNLP* : https://www.marches-publics.info/kiosque/AWS-Achat_Documentation_JNLP.pdf *JNLP, Java Network Launch Protocol (ou Java Web Start launcher) Les candidats sont invités à prendre en compte le temps de téléchargement de leurs offres. A cet égard, la plateforme AWS précise aux candidats : « Débutez votre dépôt effectif au minimum 24 heures avant l'expiration, la plateforme a pu évoluer depuis votre dernière utilisation, ou vous pouvez rencontrer un incident de connexion à Internet, difficultés auxquelles vous ne pourrez pas vous adapter à la dernière minute. » Attention : Les plis sont « hors-délai » si leur téléchargement se termine après l'heure limite. Seule la fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt. Cette attestation apparaîtra à l'écran et vous sera adressée par courriel, par précaution imprimez cette page. **Contrôle antivirus:** L'ensemble du pli devra être exempt de tout virus informatique et devra être traité, à cette fin, par le soumissionnaire par un antivirus professionnel régulièrement mis à jour. Il en est de même pour tout autre fichier échangé dans le cadre des procédures de marché public. La personne publique pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Possibilité d'envoyer concomitamment une copie de sauvegarde :

Les candidats et soumissionnaires peuvent adresser à l'acheteur, dans les délais impartis pour la remise des candidatures sur support physique électronique (clé USB) , une copie de sauvegarde de ces documents établie selon des modalités fixées par arrêté du ministre chargé de l'économie. Cette copie doit être placée dans un pli comportant la mention lisible de « copie de sauvegarde ». Elle ne peut être ouverte que dans les cas mentionnés ci-après :

1. Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
2. Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.
Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur. Lorsque la copie de sauvegarde n'est pas ouverte ou a été écartée pour le motif prévu ci-dessus, elle est détruite.

Cette copie de sauvegarde devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées dans le présent Règlement de consultation. L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes :

COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Offre pour : A compléter «MAPA/AOO – copie de sauvegarde » Seule la copie de sauvegarde pourra être envoyée à l'adresse ci-dessous ou remise contre récépissé à l'adresse suivante : COLLECTIVITE DE CORSE Direction de la Commande Publique 22 cours Grandval BP 215 20 187 Ajaccio Cedex 1 Tel : 04-95-51-64-64

« Re matérialisation » En cas d'absence de signature électronique de l'offre lors du dépôt de celle-ci, le soumissionnaire s'engage dans le cas où son offre est retenue, à accepter la re-matérialisation conforme, sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique, ou toute personne habilitée à engager l'entreprise, procède à leur signature manuscrite sans la moindre modification de ceux-ci et les renvoie à l'acheteur sous cette forme.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et

offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte : lundi 07 décembre 2026 à 12:00:00

Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour tous les lots

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	60.0 %
2-Date de livraison	30.0 %
3-Performance environnementale	10.0 %

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur /20.
Les critères sont notés sur 20.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :
Pour le critère « PRIX » = 60 % :

Le prix retenu sera celui du montant total en € HT remisé figurant sur le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) dument complété par chaque candidat et résultant du report des prix indiqués au Bordereau des Prix Unitaires (BPU).

Le DQE n'est pas un document contractuel mais sert uniquement à la comparaison des offres.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) sont constatées entre les indications portées sur le Bordereau des Prix Unitaires (BPU) et le Détail Quantitatif Estimatif (DQE), les prix figurant au BPU prévalent et le montant du DQE est rectifié en conséquence. L'entreprise est invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée, en cas de refus, son offre est éliminée car considérée comme non cohérente.

Une note sur 20 sera attribuée par comparaison des montants totaux en € HT remisés renseignés par chaque candidat sur le DQE.

La note maximale de 20 sera attribuée à l'offre la moins élevée.

La note attribuée aux autres candidats sera calculée de la façon suivante :

20*(Montant offre la moins élevée/Montant offre du candidat).

Cette note se verra affectée un coefficient de 60 %, ce qui donnera une note pondérée calculée sur 12.

Pour le critère « DELAI DE LIVRAISON » = 30 % :

On entend par délai de livraison, la période écoulée entre la date de réception du bon de commande et la date de livraison des pièces ou fournitures à l'adresse indiquée sur le bon de commande.

Les éléments pris en compte pour le critère « Délai de livraison » seront ceux indiqués dans l'Acte d'Engagement.

A défaut de délai indiqué par le soumissionnaire, le délai « plafond » de 8 jours s'appliquera et deviendra contractuel en cas d'attribution.

Si le candidat propose un délai supérieur au délai « plafond » de 8 jours, l'offre sera jugée irrégulière.

Si le candidat propose un délai inférieur au délai « plancher » de 4 jours, celui-ci s'appliquera et deviendra contractuel en cas d'attribution.

Une note sur 20 sera attribuée après prise en compte du délai indiqué par chaque candidat sur l'Acte d'Engagement.

Le délai le plus court se verra attribuer la note maximale de 20.

La note attribuée aux autres candidats sera établie de la façon suivante :

20* (Délai le plus court/ Délai du candidat)

Cette note se verra affectée du coefficient de 30 %, ce qui donnera pour ce critère une note pondérée calculée sur 6.

Pour le critère « PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE » = 10 % :

Le candidat devra fournir un mémoire mettant en exergue les actions mises en œuvre pour réduire l'impact environnemental de la chaîne logistique relative à l'exécution de l'accord-cadre, portant, à minima, sur les points suivants :

- les modalités de reprises des articles usagés (correspondant aux articles livrés) en vue de leur recyclage/valorisation ainsi que tout document permettant de justifier les performances environnementales (traçabilité des matériaux, taux de matières recyclées…etc.). Autrement dit, le candidat devra proposer un processus lui permettant de récupérer les articles usagés (mise à disposition de contenant, périodicité des retraits des pièces usagées, nature des retraits (effectué par une personne, pour le compte du titulaire, envoi par courrier…). Il devra aussi fournir les justificatifs de traçabilité des articles récupérés, les filières exutoires vers lesquelles ils sont orientés et le traitement de ces pièces, selon qu'ils soient valorisés, recyclées ou autre.

- les modalités de transport pour la livraison des pièces, objet de l'accord-cadre : utilisation de véhicules à faibles émissions par exemple, regroupement des commandes … etc.

- la politique en matière d'emballages : le candidat devra préciser si les emballages utilisés pour la livraison des pièces, objet du marché, sont recyclables ou réemployables. Il devra aussi préciser les dispositifs lui permettant de récupérer ses emballages et fournir les justificatifs permettant de prouver que les emballages sont traités pour être réemployés, recyclés, valorisés ...etc.

Le candidat portera à la connaissance du pouvoir adjudicateur tout autre élément qu'il jugera pertinent pour présenter d'autres dispositifs mis en œuvre pour réduire l'impact environnemental de son activité en relation avec l'exécution du présent accord-cadre.

Une note sur 20 sera attribuée comme suit :
- La note de 20 sera attribuée si le mémoire est très complet et présente de nombreux engagements en faveur de l'environnement précis, justifiés, et directement applicables au marché (reprise des pièces usagés, valorisation des déchets, matières recyclées, optimisation des emballages, etc…) ;
- La note de 16 sera attribuée si le mémoire est complet et présente plusieurs engagements en faveur de l'environnement pertinents, clairement expliqués et justifiés ;
- La note de 12 sera attribuée si le mémoire comporte des engagements en faveur de l'environnement, mais développés partiellement ou insuffisamment justifiés ;
- La note de 8 sera attribuée si le mémoire est peu étayé, présente peu d'engagements sans être développés, ni justifiés ;
- La note de 4 sera attribuée si le mémoire présente des engagements en faveur de l'environnement mais sans lien avec l'objet du marché ;
- La note de 0 sera attribuée si le mémoire ne comporte aucun élément permettant d'apprécier la performance environnementale.

Cette note se verra affectée un coefficient de 10 %, ce qui donnera une note pondérée calculée sur 2.

En cas de fourchette proposée, qu'il s'agisse du prix ou du délai, le pouvoir adjudicateur prendra en compte la valeur la plus élevée.

NOTE FINALE :

La note finale sur 20 correspondra à la somme des notes pondérées des 3 critères :

Note finale (sur 20) = Note pondérée « PRIX » sur 12 + Note pondérée « DELAI DE LIVRAISON » sur 6 + Note « PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE » sur 2.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en

conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Les candidats sont vivement encouragés à mettre à jour leurs pièces fiscales et sociales, assurance, et autres, dans le coffre-fort électronique se trouvant sur la plateforme AWS dans les conditions décrites au présent règlement de la consultation (Conditions d'envoi ou de remise des plis – Transmission électronique).

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.marches-publics.info

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Voies et délais des recours dont dispose le candidat devant le Tribunal Administratif de Bastia, en utilisant l'application « Télérecours citoyens »accessible sur le site www.telerecours.fr.
Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d?un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66

Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :
Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66
Télécopie : 04 95 32 38 55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
Adresse internet(U.R.L) : http://www.ta-bastia.juradm.fr/